Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_22_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absent représenté : 2

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Madame Laetitia MEIGNAN représentée par M. Pascal HERVE

Absent excusé : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_22_BUREAU_020_4.2 : – Recrutement agent d'entretien saisonnier- ALSH Les P'tits Galos – ETE 2026

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe les membres du Bureau Communautaire, qu'au vu des besoins et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer, au motif d'accroissement saisonniers d'activités, un emploi non permanent d'agents d'entretien à l'ALSH Les P'tits Galos pour les vacances d'été 2026 comme suit :

POSTES	Période des contrats	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATIONS
1 Poste d'agent d'entretien à l'ALSH les P'tits Gallos à temps non complet sur la période précisée ci-contre	Du 1er juillet 2026 au 31 aout 2026	Temps non complet 21/35 heures Mensualisé	1er Echelon du grade d'adjoint technique (IB : 367 – IM : 366)

Cependant, des heures complémentaires pourront être réalisé en cas de besoin.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_22_BUREAU-DE

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaine, propose :

- D'autoriser la création d'un emploi non permanent de catégorie C tel que présenté ci-dessus pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondant en référence aux dispositions de l'article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique

- De fixer la rémunération de ces agents recrutés tel que défini ci-dessus assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, 1er Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présenté ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

